

BUREAU DU JOURNAL

ROUBAIX :

93, Grande-Rue, 93

TOURCOING :

Rue Desurmont, 12

L'ÉGALITÉ

DE ROUBAIX - TOURCOING

ABONNEMENTS :

Nord et Départements Limitrophes

Trois mois..... 4 50

Six mois..... 8 00

Un an..... 15 00

L'ÉGALITÉ

publie tous les jours, indépendamment des articles ou études de sa rédaction permanente, un article politique ou économique de ses collaborateurs :

Jules GUÉDE, Jean JARVIS, A. MILLENAUD, BASILY, DEFONTAINE, Clovis HUGUES, P. LAFARGUE.

Emile MOREAU, DUC-QUERCY, ZEVARA, OCTAVE MOULIN, MA. DEFFESALLE, Max ALBERT, J. FERRELL.

SOCIALISTES et Magistrats

Il y a des noms, qui même en se ressemblant seulement, portent la dévotion à ceux qui les ont reçus au jour de leur naissance. Exemple : Calvinac et Calvinac. L'un est dénoncé à la Chambre comme s'étant rendu coupable d'un délit électoral qui l'expose à je ne sais combien de mois de prison, à la minute précise où les syndicalistes du Parlement se disposent à réclamer de nouvelles garanties en espèces sonnantes sous l'œil attendri de M. le Garde des sceaux. L'autre est traité devant toutes les sarrasins de son pays, condamné à la prison et à la perte de ses droits civils et politiques, sous le prétexte qu'il a injurié un monsieur dans l'exercice de ses fonctions.

Noter que Calvinac est dénoncé par un nommé Mascarin qui a déclaré lui-même que l'opportuniste l'entretient à raison de quelques pièces par jour. Notez également que Calvinac est signalé comme insulteur de la mairie rouillée dans toutes ses écharpes par des gaillards qui pechaient peut-être à la ligne quand la mairie fut insultée, en admettant toutefois qu'elle l'ait été. Mais notez surtout, ô bénévoles faiseurs, que Calvinac est un socialiste et que Calvinac en est un autre.

J'ai tremblé, à un certain moment, pour notre collègue Cavagnac à cause de la vague similitude du nom. Il a un peu réclamé l'impôt sur le revenu, on l'a surpris en train de flirter avec le parti républicain avancé; et il n'en fait pas davantage pour qu'on le confonde avec les pires ennemis de la société. Transportez-le à Carmaux ou à Toulouse et le voilà fourré au bloc.

Ah! les noms en ce, quel satané mimisme! C'est à donner le trac, et comme comprends maintenant que Paul de Cassagnac n'ait pas voulu se rallier!

La justice devant laquelle il aurait été ou tard comparé, pour qu'il eût poussé le ralliement jusqu'au socialisme, ne leur aurait point paru d'ailleurs beaucoup plus estimable que celle de l'Empire. Quand un opportuniste se fait nommer magistrat, vous pouvez être sûr qu'il ne tardera point à jeter par-dessus les moulins, le caoutchouc qui lui sert de conscience. Il appartient généralement à ce qu'on appelle la catégorie des fruits secs du barreau. C'est un bon raté qui plaiderait toutes les fois que la semaine avait trois jeudis. Ou bien, quand il plaiderait, c'était à faire hur-

ler les matous. Alors quoi? On vous prend le type par les deux épaules, à l'endroit où il est toujours facile de poser un bout d'hermine et on vous le bombarde magistrat. Une fois devant le comptoir sacré ou le sacré comptoir, comme vous voudrez, le voilà qui tombe sur les gens comme la misère sur un pauvre homme. Le Gouvernement n'a plus qu'à faire un signe, notre juge vous distribue les amendes et les mois de prison avec une désinvolture qui déconcerte.

C'est à tort qu'on distingue l'espèce en magistrats couchés et en magistrats debout. Au fond, ils sont à peu près tous couchés, aux pieds des ministres, bien entendu. Presque tous sont inclinés, tout simplement, mais il ne faut pas s'y fier; vous verrez qu'ils se coucheront aussi. Tout pour l'avancement, et on n'avance sûrement qu'à la condition de ramper.

Je ne crois point que l'avocat général qui a opéré dans l'affaire Calvinac ose m'opposer le moindre démenti. Ce M. Le Gallie aurait été stupéfiant si l'altitude des magistrats pouvait nous étonner encore. Avec des gestes d'oiseau de proie, comme dirait le Beau-paire dont Rochefort a immortalisé le Q, l'ineffable La Gallie a péroré pendant une bonne heure sur le dos des socialistes. Il y a maintenant, grâce à lui, une nouvelle thèse du droit. Quand un citoyen est accusé, on ne lui demande plus de s'expliquer du moment où il est l'ami de Jaures, de Millerand, de Viviani ou de Gérault-Richard; on vous le offre en deux temps et trois mouvements. Ah! vous êtes socialistes. Eh bien, mon petit, vous êtes condamné par avance! Ce qui devait être amusant au cours de l'audience, c'était la présence de nos amis dans la salle du tribunal. Je me représente mal cet avocat général, faisant des effets de manches sur le groupe des députés d'avant-garde qui s'écou-

taient. Ah! le pauvre! Mais si Jaures s'était levé, s'il avait tant seulement ouvert la bouche, notre personnage avait fondu comme un quarteron de beurre au soleil de Provence.

C'est un spectacle édifiant que nous a donné ce magistrat réclameur toute l'application de la loi contre Calvinac, point parce qu'il est coupable de ceci ou de cela, mais parce qu'il est de nos amis. Après ça tout s'explique si on ne poursuit pas les socialistes et les autres tripoteurs. C'est uniquement parce qu'ils sont nos adversaires. En tous cas nous n'avons qu'à proclamer la République sociale, et je veux que le cri que nous croque si ce même avocat général qui tonna si solennellement contre nous, ne nous offre pas immédiatement ses services de magistrat.

Clovis HUGUES

CAISSES D'INCENDIES

La direction de l'Administration départementale a envoyé aux préfets une instruction pour obtenir des municipalités leur concours actifs en vue de l'organisation de caisses d'incendies qui fonctionnent avec succès dans quelques départements de l'Est.

Les statuts de ces institutions seront arrêtés d'après un modèle uniforme.

Le revenu des caisses se compose du produit des souscriptions versées par les assemblées communales et de celui qui est obtenu au moyen d'accolades chaque conseil général.

RÉVOLTE CLÉRICALE

Il est évident que le mot d'ordre pour les cléricaux est de s'insurger contre la loi. On l'a vu à Roubaix, on l'a vu à Brest où une procession a traversé la ville, malgré l'arrêté municipal; d'autre part, voici la dépêche adressée au Temps par son correspondant de Perpignan :

« Les bagarres s'est produites à Brest, commune de l'arrondissement de Prades, à l'occasion de la première communion.

« Une rivalité existait entre les écoles laïques et congréganistes de cette localité, le curé exigeait, le jour de la première communion, que les enfants se rendissent à l'école des frères avant de venir à l'église. Deux enfants de l'école laïque ne s'étant pas conformés à cet ordre, le curé, M. Davis, les a chassés de l'église et a refusé de leur donner la communion, malgré les pleurs et les supplications des deux enfants.

« Des troubles étant à craindre à la suite de cette mesure, le maire prit un arrêté interdisant la procession du soir et le fit approuver d'urgence par le préfet.

« Le curé trouva, dans vouloir l'entendre, le garde-champêtre qui venait lui notifier l'arrêté.

« La procession sortit. L'enfant, criant de son écharpe, s'avança vers le curé et, lui ayant l'arrêté du maire et la dépêche du préfet qui l'approuvait, l'injuria, au nom de la loi, et retourna chez lui.

« Le maire manda le maire, du préfet et de la loi, repris le garde-champêtre, qui donna l'ordre au garde-champêtre de se rendre à l'église.

« Les personnes qui escortaient l'enfant protestèrent; des propos très vifs furent échangés et on ne tarda pas à en venir aux mains.

« Le maire s'empressa d'accourir, calma la population et invita le curé à retourner, celui-ci refusant, procès-verbal fut dressé.

« Le parquet de Prades a ouvert une enquête.

« Les cléricaux assurent bien tort de se gêner. Quant-ils à craindre des magistrats opportunistes? Ah! les socialistes s'avisaient d'imiter leur exemple! Ce serait une autre affaire.

LE SOCIALISME A L'ÉTRANGER

Lettre de Belgique

(De notre correspondant particulier)

III

Le Parti ouvrier belge. — Situation actuelle. — Organisation.

Après avoir fait l'histoire du parti ouvrier belge, il me parait utile de vous faire connaître son organisation et les forces diverses dont il dispose.

Dans notre parti, c'est le Congrès qui est souverain. Ce Congrès se réunit régulièrement tous les ans. Tous les groupes affiliés peuvent y faire représenter par un ou plusieurs délégués. Les votes se font à raison de une voix par association représentée, quelle que soit sa force. C'est le Congrès qui fixe la date et choisit la ville du Congrès suivant le Conseil général, cependant, à la date de l'inauguration du Congrès, le droit de convoquer un Congrès extraordinaire est réservé à tout délégué par fédération régionale.

Le bureau du Conseil est chargé de l'administration générale du parti. Il correspond avec toutes les sociétés affiliées et organise la propagande.

Il est en contact avec les délégués des fédérations et province ont lieu chaque fois qu'une question importante est en jeu.

C'est donc le Conseil général qui décide de la tactique à suivre par le parti, qui fait respecter le programme, les statuts et les décisions du Congrès et statue sur les affaires d'intérêt général.

Cette organisation est excellente pour un petit parti comme le nôtre, car elle met les chefs du mouvement en rapport constants avec les militants et leur permet de s'occuper de toutes les questions qui se posent.

tant. En quelques heures il est possible de réunir au centre, à Bruxelles, les délégués de toutes les villes importantes, de connaître ainsi l'état des esprits et de prendre ainsi des décisions en connaissance de cause.

Voilà la tête du parti. Voyons maintenant de quels éléments ce parti se compose :

Les syndicats sont très nombreux dans le Parti ouvrier belge. L'organisation syndicale, à part quelques exceptions, n'est pas très forte. En général, nos syndicats ne comptent que vingt-cinq à trente pour cent du nombre des ouvriers de la profession. Mais cette minorité, dans la grande industrie surtout, dispose d'une force morale considérable, et quand une grave est déclarée par le syndicat, presque tous les ouvriers du métier marchent en rang serrés.

Il en est ainsi, notamment, pour les ouvriers bouilliers. La tête fort difficile de la loi organisatrice et surtout de les maintenir nombreux dans les syndicats. Ils sont en nombre de cent mille environ, répartis en quatre bassins : Douage, Charleroi, Conter et Liège. Nos mineurs ont fait souvent de graves, mais sans bonne organisation, sans entente préalable, vaines grèves de mine et de désemploi. Seulement, depuis quelques années, l'organisation a fait des progrès, la fédération nationale existe et elle a réussi à obtenir, au sein du parti, des travailleurs de la pierre, du bâtiment, etc.

À côté des syndicats, nous avons nos coopératives qui jouent un grand rôle dans le mouvement. Nous avons plusieurs sociétés d'assurance mutuelles contre la maladie, des sociétés de bien-être, des sociétés de secours mutuels, etc. Ces diverses sociétés ont des rôles qu'elles jouent dans notre parti.

Nous en arrivons maintenant au groupement politique. En général, c'est sous le nom de Ligue ouvrière que l'on a réuni les ouvriers dans un but de propagande et d'organisation électorale. Tel est le cas de toutes les communes de l'agglomération bruxelloise et pour la plupart des communes ou villes des pays conquis depuis dix ans au parti socialiste.

Ailleurs, les sections socialistes subsistent sous des noms divers, tels que : Ligue des travailleurs, etc.

À côté des Ligues ouvrières, il y a encore des cercles d'études, des cercles de propagande, des sociétés de chant, de gymnastique, des sociétés de musique (harmonies et fanfares), des groupes de jeunes gens socialistes spécialement chargés de la propagande dans l'armée et surtout de la propagande dans l'armée.

Le Parti a grandi dans ces dix dernières années et les orateurs lui ont fait de la propagande. Les principaux orateurs du parti sont : Paul Janssens, Charles de Weert, etc.

Pour appartenir à l'école d'orateurs, il suffit de se faire inscrire et de payer une légère cotisation, dix centimes par semaine. Les principaux orateurs du parti ont donné des conférences sur les sujets d'actualité, les questions de l'école, etc.

L'hiver dernier, on désignait à la fois un orateur et un contre-orateur. Les contre-orateurs étaient nommés par le parti et avaient le droit de discuter les arguments des orateurs et après cela, chacun pouvait, à son tour, prendre la parole.

Ces exercices sont parfois interrompus de temps en temps par des conférences de lecture en la Bibliothèque de la Fédération et à la disposition de l'école d'orateurs et que cette école a déjà rendu de grands services à la propagande.

L'ESCADRE ALLEMANDE EN FRANCE

Le correspondant du Gaulois à Kiel transmet à ce journal une nouvelle que jusqu'à preuve du contraire, nous voudrions croire fautive :

« Au printemps prochain, une escadre allemande, composée de la moitié des vaisseaux disponibles, partira aux manœuvres participatives la visite de l'Allemagne à Kiel à l'occasion de l'inauguration du canal de la Baltique.

« Deux vaisseaux, le Bayern et le Brandenburg, seraient probablement désignés pour aller mouiller en rade de Brest ou de Cherbourg.

« L'amiral Knorr ou l'amiral Reiche, qui, selon toute vraisemblance, serait nommé chef de l'escadre.

« Le dit chef de cette escadre serait porteur d'une lettre autographe de Guillaume II au président de la République, qui, à cette occasion, recevrait l'ordre de l'Angleterre.

« Si le renseignement est exact, nous ne conseillons pas à M. Félix Faure de se montrer en public avec le grand cordon que lui destine Guillaume II.

Dans les villes, les trois groupes affiliés au parti ouvrier forment une fédération locale ou régionale. Chaque groupe est représenté par trois délégués qui se réunissent régulièrement deux fois par mois.

Dans certaines circonstances tous les membres affiliés de la localité se réunissent en assemblées plénières.

Les fédérations actuelles sont celles de Gand, Bruxelles, Anvers, Borinage, Centre, Charleroi, Liège, Louvain, Verviers, Mûrbaix.

Mais, depuis la révision de la Constitution qui a dérivé le droit de vote aux ouvriers, on est occupé à prendre pour base de l'organisation fédérale l'arrondissement électoral. Chaque collège électoral aura ainsi son organisation politique permanente.

Pour-il vous dire que la cotisation est minime? La cotisation à payer au conseil général est de dix centimes par an et par membre. La cotisation au conseil fédéral régional est également de dix centimes par an et par membre. Il est difficile de faire grandement les choses avec de faibles ressources; aussi, dans les grandes circonstances, pour se procurer des ressources extraordinaires, on organise des fêtes, un ouvroir des souscriptions et on frappe à la caisse des coopératives socialistes qui sont considérées comme les banques du parti.

Et maintenant, me demandez-vous quelle est la force organisée du Parti ouvrier belge? Cela est fort difficile à dire.

Les recettes annuelles du Conseil général, sous forme de cotisation, ont été d'environ 8 000 francs, ce qui portait le nombre des membres à 80 000. Mais il y a des sociétés qui ne paient pas régulièrement, il en est d'autres qui paient pour 300 membres, quand elles en ont 450. D'autre part, les citoyens qui font partie de deux ou trois groupes à la fois : syndicat, Ligue ouvrière et coopérative, par exemple, paient donc deux ou trois fois.

D'après les chiffres de scrutin de la dernière élection, on peut dire que le Parti ouvrier dispose de 300 000 hommes. Nos candidats ont obtenu 250 000 suffrages, mais il faut déduire de ces chiffres les électeurs socialistes ayant voté deux ou trois fois.

Il faut aussi ajouter les personnes de moins de 25 ans et qui ont voté, faute de documents de résidence, n'ont pas été inscrits sur les listes électorales.

Dans une prochaine lettre je vous parlerai des autres partis : cléricaux, apatrinaires et progressistes, contre lesquels le Parti ouvrier doit entrer en lutte, et les facteurs qui me font l'honneur de me lire pourront juger ainsi, en connaissance de cause, la situation de la Belgique.

Louis BERTRAND, représentant du Parti.

NOS DÉPÊCHES LA CHAMBRE

Paris, 23 juin. — L'animation est très grande dans la salle, les conversations sont vives et animées, les tribunes du public sont absolument bondées d'auditeurs qui n'ont pas craint de subir la chaleur torride qui règne.

Aux lances du gouvernement se trouvent MM. Ribot, le général Zurlinden, Polignac et Haoutaux. M. Chautoups s'entretient très longuement dans l'hémicycle avec l'ex-président du conseil, M. Charles Duport.

Beaucoup de représentants étrangers sont dans la tribune diplomatique, entre autres un Annamite en costume très élégant.

Le traitement des sénateurs

La Commission chargée de l'examen de la proposition de M. Bérard, relative à l'égalité de traitement financier entre les députés et les sénateurs, a adopté à l'unanimité cette proposition qui tend à interdire aux députés le cumul de l'indemnité législative avec les traitements de l'État.

De la sorte, les sénateurs seraient soumis aux mêmes règles que les députés.

M. Bérard (Ais), auteur de la proposition a été nommé rapporteur.

LA SEANCE

Paris, 23 juin. — Séance à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson.

LA QUESTION COLONIALE

Les crédits supplémentaires

On a distribué aux députés une immense carte de Soudan, afin qu'ils puissent suivre la discussion.

M. le président. — Je m'aperçois qu'il est fait une distribution sans l'autorisation du président (Mouvements divers).

M. Le Hérisse. — C'est le ministre des colonies qui fait face cette distribution.

Rouanet. — La distribution a été faite dans les couloirs (Rires).

Aussitôt un grand nombre de députés se précipitent vers les portes de sortie pour aller chercher des cartes (Rires prolongés).

Discours de M. Bozérian

M. Bozérian. — La Chambre a à divers reprises, critiqué le système des crédits supplémentaires. Je regrette de voir qu'on ne trouve, toujours en présence des mêmes pratiques, si souvent condamnées par le Parlement. Tous les ans, des crédits supplémentaires sont demandés pour des dépenses qui n'ont aucun caractère extraordinaires.

En trois ans, les dépenses des colonies se sont accrues de 60 000, le nombre des fonctionnaires va toujours croissant et l'État-major de nos colonies coûte aujourd'hui 285 000 000.

En ce qui concerne le chapitre relatif au Soudan, le chiffre des dépenses a été élevé de 10 millions par rapport à l'année dernière.

Il est donc évident que les dépenses des colonies sont devenues énormes.

Dans le budget de 1892, il y a eu des dépenses de crédits.

M. Maurice Lobou. — Il n'y a pas eu de dépenses.

M. Bozérian. — C'est une politique de fait coloniale. (Rires liés à gauche). Le seul remède est la responsabilité civile des ministres (Applaudissements sur les mêmes bancs).

Les dispositions légales ne manquent pas dans nos textes, et la Chambre l'a reconnu à l'égard de M. Cassagnac, à la suite de dépenses engagées par lui. Mais le Sénat ne contient d'un hémicycle.

En somme, un certain nombre de dépenses faites par les colonies sont absolument inexplicables.

M. Pierre Alpy. — C'était pour faire de la propagande officielle aux colonies!

M. Bozérian. — En l'honneur de déposer un projet de résolution tendant à établir nettement le principe de la responsabilité des ministres. (Rires liés à gauche).

M. le président. — Je propose à la Chambre de passer à la discussion des articles et de voter

FEUILLETON NUMÉRO 58

LE COMTE de Monte-Cristo

Alexandre DUMAS

PAR

Alexandre DUMAS

XX

LE CIMETIÈRE DU CHATEAU D'IF

— Eh bien! le nœud est-il fait? demanda celui des fossoyeurs qui était resté incliné.

— Et bien fait, dit l'autre; je l'ai répondu.

— En ce cas, en route.

Et la civière soulevée reprit son chemin.

On fit cinquante pas à peu près, puis on s'arrêta pour ouvrir une porte, puis on se remit au route. Le bruit des seaux se brisant contre les rochers, les seaux qui plaidaient toutes les fois que la semaine avait trois jeudis. Ou bien, quand il plaiderait, c'était à faire hur-

— Mauvais temps! dit un des porteurs, il ne fera pas bon d'être en mer cette nuit.

— Oui, l'abbé court grand risque d'être mouillé, dit l'autre, et les esclatèrent de rire.

Dantès ne comprit pas très bien le plaisanterie, mais ses cheveux ne s'en dressèrent pas moins sur sa tête.

— Bon, nous voilà arrivés! reprit le premier.

— Plus loin, plus loin, dit l'autre, tu sais bien que le dernier est resté en route, brisé par les rochers et que le gouverneur nous a dit le lendemain que nous étions des fainéants.

— On fit encore quatre ou cinq pas en montant toujours, puis Dantès sentit qu'on le prenait par la tête et par les pieds et qu'on le balançait.

— Une, dirent les fossoyeurs.

— Deux.

— Trois.

En même temps Dantès se sentit lancé en effet dans un vide énorme, traversant les airs comme un oiseau blessé, tombant toujours avec une épouvante qui glaçait le cœur. Quoique libre au bas par quelque chose de pesant qui précipitait son vol rapide, il lui sembla que cette chute durait un siècle. Enfin avec un bruit épouvantable, il entra comme une flèche dans l'eau glacée qui lui fit pousser un cri, étouffé à l'instant même par l'immersion.

Dantès avait été lancé dans la mer, au fond de laquelle l'entraînait un

boulet de trente-six attaché à ses pieds.

La mer est le cimetière du château d'If.

XXI

L'ILE DE TIBOULEN

Dantès étourdi, presque suffoqué, out cependant la présence d'esprit de retenir son baldaquin, et, comme sa main droite, ainsi que nous l'avons dit, préparé qu'il était à toutes les chances, tenait son couteau tout ouvert, il éventa rapidement le sac, sortit le bras, puis la tête; mais alors, malgré ses mouvements pour soulever le boulet, il continua de se sentir entraîné; alors il se cambra, cherchant la corde qui liait ses jambes, et, par un effort suprême, il la trancha précisément au moment où il suffoquait; alors, donnant un vigoureux coup de pied, il remonta libre à la surface de la mer, tandis que le boulet entraînant dans ses profondeurs inconscientes le lissu grossier qui avait failli devenir son linceul.

Dantès ne prit que le temps de respirer, et replongea une seconde fois; car la première précaution qu'il devait prendre était d'éviter les regards.

Lorsqu'il reparut par la seconde fois, il était déjà à cinquante pas au moins du lieu de sa chute; il vit au-dessus de sa tête un ciel noir et tempétueux, à la surface duquel se voyaient quelques nuages rapides, découvrant parfois un petit coin d'azur relevé d'une étoile; devant

lui s'étendait la plaine sombre et muette, dont les vagues commençaient à bouillonner comme à l'approche d'une tempête, tandis que derrière lui, plus noir que la mer, plus noir que le ciel, montait, comme un fantôme menaçant, le géant de granit, dont la pointe sombre semblait un bras étendu pour saisir sa proie; sur la roche la plus haute était un falot éclairant deux ombres.

Il lui sembla que ces deux ombres se penchaient sur la mer avec inquiétude; on eût dit, ces étranges fossoyeurs devaient avoir entendu le cri qu'il avait jeté en traversant l'espace. Dantès plongea donc de nouveau, et fit un trajet assez long entre deux eaux; cette manœuvre lui était jadis familière, et attirait d'ordinaire autour de lui, dans l'angoisse du Pharo, de nombreux admirateurs, lesquels l'avaient proclamé bien souvent le plus habile nageur de Marseille.

Lorsqu'il revint à la surface de la mer le falot avait disparu.

Il fallait s'orienter; de toutes les îles qui entourent le château d'If, Ratonneau et Pommeque sont les plus proches; mais Ratonneau et Pommeque sont habitées; il en est ainsi de la personne habitées; il en est ainsi de la personne habitée de Tiboulou ou de Le-naire; les îles de Tiboulou et de Le-naire sont à une lieue du château d'If.

Dantès ne recruta pas moins de gagner une de ces deux îles, mais comment trouver ces îles au milieu de la

nuit qui s'épaississait à chaque instant autour de lui!

En ce moment, il vit briller comme une étoile le phare de Planier.

En se dirigeant droit sur ce phare, il laissait l'île de Tiboulou un peu à gauche; en appuyant un peu à gauche, il devait donc rencontrer cette île sur son chemin.

Mais, nous l'avons dit, il y avait une lieue au moins du château d'If à cette île.

Souvent, dans la prison, Faria répétait au jeune homme, en le voyant abattu et paresseux :

— Dantès, ne vous laissez pas aller à ce ramollissement; vous vous noierez, si vous essayez de vous enlifer, et que vos forces n'aient pas été épuisées.

Sous l'onde lourde et après, cette parole était venue linter aux oreilles de Dantès; il avait eu hâte de remonter alors et de fendre les lames pour voir si effectivement il n'avait pas perdu de ses forces; il vit avec joie que son inaction forcée ne lui avait rien ôté de sa puissance et de son agilité, et sentit qu'il était toujours maître de l'édifice, où, tout enfant, il s'était joué.

D'ailleurs la peur, cette rapide persécuteur, doublait la vigueur de Dantès; il écoutait, penché sur le côté des îles, et aucune rumeur n'arrivait jusqu'à lui. Chaque fois qu'il s'élevait à l'extrémité d'une vague, son rapide regard embrassait l'horizon visible et essayait de plonger dans l'épaisse

obscurité; chaque flot un peu plus élevé que les autres flots lui semblait une barque à sa poursuite, et alors il redoublait d'efforts, qu'il s'imaginait sans doute, mais dont la répétition devait promptement user ses forces.

Il nageait cependant, et dès le château terrible s'était un peu foulé dans la vapeur nocturne, il se le distinguait pas, mais il le sentait toujours.

Une heure s'écoula, pendant laquelle Dantès, excité par le sentiment de la liberté qui s'était ouverte tout à coup devant lui, continuait de fendre les flots dans la direction qu'il s'était faite.

— Voyons, s'écriait-il, voilà bientôt une heure que je nage, mais comment vent m'est contraire j'ai dû perdre un quart de ma rapidité; cependant, à moins que je ne me sois trompé du lieu, je ne dois pas être loin de Tiboulou maintenant.

Mais, si je m'étais trompé!

Un frisson passa par tout le corps de Dantès; il essaya de fuir une ancre dans la planche pour se repauser; mais la mer devenait de plus en plus forte, et il comprit bientôt que ce moyen de soulagement, sur lequel il avait compté, était impossible.

— Eh bien! dit-il, soit, j'irai jusqu'au bout, jusqu'à ce que mes bras se dessèchent, jusqu'à ce que les crampes envahissent mon corps, et alors je sauterai à fond!

Et il se mit à nager avec la force et l'impulsion du désespoir.